



## **Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique**

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/2806 du 31 octobre 2024, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active métribuzine,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **MATECOR***

*de la société*

*QEMETICA Agricultural Solutions Spain S.L.U.*

*numéro de dossier*

*n°2025-0707*

*Considérant le retrait de l'approbation de la substance active métribuzine par le règlement d'exécution (UE) 2024/2806 du 31 octobre 2024,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 24 mai 2025**, dans les conditions précisées dans la présente décision.



## Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	MATECOR METRICAM
<b>Type de produit</b>	Générique
<b>Titulaire</b>	QEMETICA Agricultural Solutions Spain S.L.U. C/ Valle del Roncal 12, office 7 28232 Las Rozas, Madrid Espagne
<b>Formulation</b>	Granulé dispersable (WG)
Contenant	70 % - métribuzine
<b>Numéro d'intrant</b>	2150016
<b>Numéro d'AMM</b>	2150006
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date de retrait	24/05/2025
Date limite pour la vente et la distribution	31/05/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	24/11/2025

A Maisons-Alfort, le 14/04/2025

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)